



SECRETARIAT GENERAL
DU MINISTÈRE

DIRECTION GENERALE
DES IMPÔTS

Cotonou, le

17 SEPT 2025

N°:1907...../MEF/SGM/DC/DGI/DA

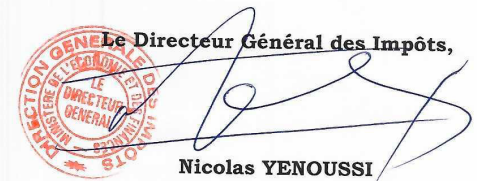
COMMUNIQUE DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

Après l'ouverture de la plateforme de demande de quitus fiscal, la Direction générale des Impôts (DGI) a reçu dans l'après-midi du mardi 16 septembre 2025 une demande d'audience du parti « Les Démocrates ». Sans désespérer, la DGI a accédé à cette demande et a reçu dans ses locaux, le mercredi 17 septembre 2025 à 18 heures, une délégation du parti conduite par l'honorable Nourénou ATCHADE.

Le seul point de l'ordre du jour de cette rencontre portait sur l'obligation faite aux requérants, sur la plateforme, de préciser le type d'élection auquel ils participent avant de soumettre leur demande de quitus fiscal.

La DGI a expliqué la raison pour laquelle ce choix a été fait. En effet, il sied de traiter par ordre de priorité les demandes, étant donné que les dates de dépôt des dossiers à la Commission Nationale Electorale (CENA) ne sont pas les mêmes pour les différentes élections.

A l'issue des échanges et après consultation des autorités de la CENA, il a été convenu de donner une suite favorable à la requête du parti « Les Démocrate » et de revoir, en conséquence, le paramétrage de la plateforme. La nouvelle version de la plateforme a été aussitôt déployée ce mercredi 17 septembre 2025.

Le Directeur Général des Impôts,

Nicolas YENOUSSE